



Frais d'inscription

services de restauration et documentation compris

	Plein tarif	Etudiant(e)
sur place	CHF 180.--	CHF 90.--
via Zoom	CHF 95.--	CHF 45.--

Merci d'adresser votre inscription d'ici au **13 mars 2023**

par courriel à
psa@protection-animaux.com

en ligne
http://www.protection-animaux.com/animaux_sauvages/congres/inscription/

par courrier postal à
Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101
case postale 151
4018 Bâle

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une confirmation et une facture pour régler les frais de participation.
Compte de chèque postal CCP 40-33680-3, IBAN : CH16 0900 0000 4003 3680 3

Langues du congrès
allemand standard, français, italien

Traduction simultanée
vers allemand, français, italien

Secrétariat du congrès
Lea Sahlmann: Tel. +41 (0)61 365 99 82

Pour toute question concernant le lieu de la conférence et les réservations à l'hôtel:

Hotel Arte
Tél. +41 (0)62 286 68 00
info@konferenzhotel.ch
www.konferenzhotel.ch



6^e congrès PSA sur les animaux sauvages

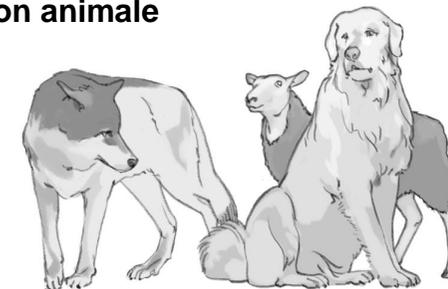
Protéger du loup les animaux de rente dans le respect de la protection animale

Lundi 27 mars 2023

Kongresszentrum Hotel Arte
Riggenbachstrasse 10, 4600 Olten

et via Zoom

de 09 h 30 à 15 h 40 env.



Le loup est de retour en Suisse. La population très élevée de faune entraîne que le loup a rapidement pu s'installer et se répandre. Les conflits se produisent en premier lieu dans la détention agricole d'animaux de rente et tout particulièrement dans les domaines d'estivage et les zones de montagne. C'est le petit bétail qui est le plus menacé par le loup. Sa présence modifie la forme de détention des animaux de rente et accélère le changement des systèmes de pâture qui désormais ne sont plus des pâturages en libre accès, mais des pâturages en accès dirigé (pâture par rotation ou présence permanente d'un berger). L'amélioration de la surveillance et de l'accessibilité des animaux permet d'intervenir rapidement pour s'occuper d'animaux malades ou blessés. C'est un phénomène collatéral positif de ce changement, du point de vue de la protection animale.

Il est nécessaire aujourd'hui de pondérer les risques pour savoir si les mesures de protection des troupeaux sont nécessaires pour les défendre face à de gros prédateurs et si oui, lesquelles ? Que ce soit avec ou sans protection des troupeaux, la situation actuelle a un impact sur le bien-être des animaux de rente. Les mesures prises doivent être le plus efficaces possible et appropriées au danger encouru. En l'occurrence, la faculté d'adaptation des animaux de rente ne doit pas dépasser une limite raisonnable et les conditions de détention des animaux de protection et des animaux à protéger doivent tenir compte autant que possible du bien-être animal. Les retombées négatives des mesures de protection sur d'autres animaux sauvages doivent être réduites à un minimum. Finalement, il faut accorder une attention toute particulière à la responsabilité qui incombe aux détenteurs d'animaux vis-à-vis de leurs animaux.

Ce 6^e congrès de la Protection Suisse des Animaux PSA consacré aux animaux sauvages donne l'occasion à des experts renommés de mettre en lumière divers aspects de cette vaste et diverse thématique. Après un exposé présentant une vue d'ensemble de la situation actuelle des effectifs de loups en Suisse, vous en saurez davantage sur l'interprétation juridique de la responsabilité des détenteurs d'animaux face à la présence du loup. En outre, des exposés présenteront des expériences de gestion du loup et des connaissances sur ses modes de comportement ainsi que sur l'impact de mesures de lutte non létales en Italie et en France. Finalement, nous nous pencherons sur des questions en relation avec la protection des bovins et avec le bien-être animal des chiens de protection des troupeaux.

Nous acceptons volontiers les **inscriptions jusqu'au 13 mars 2023**. Vous trouverez le programme du congrès aussi sur Internet <http://www.protection-animaux.com/>.

Protection Suisse des Animaux PSA
Samuel Furrer, Dr sc. nat., Directeur du Domaine technique

PROGRAMME

- | | | | |
|-------------|--|---------|---|
| Dès 09 h 00 | Enregistrement, café et croissants | | |
| 09 h 30 | Allocution de bienvenue et introduction à la journée
Samuel Furrer, Dr sc. nat., Directeur Domaine technique PSA | | |
| 10 h 00 | Loups en Suisse : évolution, conflits et perspectives
David Gerke, Directeur Groupe Loup Suisse, agriculteur et berger | 13 h 45 | Impact des méthodes non létales d'effarouchement du loup
Prof. Dr Marco Apollonio, Université de Sassari, Italie |
| 10 h 45 | Responsabilité légale du détenteur d'animaux dans le cadre d'animaux de rentes attaqués par le loup – analyse
Christine Künzli, MLaw, avocate et membre de la direction de la Stiftung für das Tier im Recht (TIR), LL.M | 14 h 30 | Détention de chiens de protection des troupeaux respectueuse du bien-être animal
Moritz Pfister, Service spécialisé Chiens de protection des troupeaux, AGRIDEA |
| 11 h 30 | Gestion du loup – une comparaison entre la France et la Suisse
Jean-Marc Landry, Directeur de la Fondation Jean-Marc Landry | 15 h 00 | Protéger les bovins et les équins face au loup
Daniel Mettler, Direction du groupe Développement rural, AGRIDEA |
| 12 h 15 | Repas de midi | 15 h 30 | Conclusion et salutations
Samuel Furrer, Dr sc. nat. |

